



Comment rendre un devis caduc ?

Par **bika**, le **25/06/2010** à **23:40**

Bonjour,rnrnj'ai fait établir en janvier 2010 un devis pour la pose de cheneaux pour ma maison individuelle, mentionnant qu'il était valable un mois à compter de cette date.rnrnIl se trouve que ma demande de prêts pour effectuer ces travaux ayant été retardée,j'ai demandé à cet artisan si il acceptait toutefois de s'engager pour ces travaux. Sa réponse fut oui.rnrnJ ai donc signé ce devis, qui comporte le détail des pièces leur montant, la main d'oeuvre, le lieu d'exécution. en bas de ce devis j'ai signé et approuvé mais par contre je n'ai aucune signature de sa part.rnrnActuellement mon problème est le suivant, ce Monsieur devait venir me poser ces cheneaux lundi 21 juin, je ne le vis pas, il vint m'informer qu il viendrait mardi 22 juin sans faute, évidemment il ne vint pas.rnrnil me rappella en me disant qu'il lui manquait des pièces par conséquent il reviendrait vendredi 25 juin. j'attends toujours sa venue et n'ai pas de nouvelle. Je souhaiterais savoir si je suis dans la possibilité de rendre ce devis caduc.rnrnJe tiens à vous signaler qu'il s'élève à un montant de 992.27 euros et qu'il n'est nullement stipulé la date des débuts des travaux et aucun acompte n'a été versé.rnrnMerci de votre réponse, cordialement.

Par **jeetendra**, le **26/06/2010** à **14:25**

[fluo]DGCCRF DU GARD[/fluo]rn29 rue Charlemagnern30000 NIMES rnTéléphone : 04 66 29 22 00rnrnBonjour, prenez contact lundi avec la DGCCRF à Nimes, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des consommateurs et vous expliqueront la marche à suivre, bon week-end à vous.